

**Conseil de l'ED DSP du 8 mars 2021 à Rennes**

**Visioconférence**

**9h00**

**Ordre du jour :**

- 1. Approbation du CR du conseil du 11 janvier 2021
- 2. Information et avis sur la gouvernance de l'ED (direction, direction adjointe, renouvellement de certains membres du conseil)
- 3. Information sur l'évaluation HCERES Bretagne et Pays de Loire.
- 4. Inscriptions 2020-2021
- 5. Soutenances 2020
- 6. Budget
- 7. Campagne des contrats doctoraux
- 8. Calendrier relatif au CSI
- 9. Formations
- 10. Composition des jurys de thèse
- 11. Vie des sites
- 12. Questions diverses

NOM	Prénom	Qualité	Site	Emargement
CICILE-DELFOSSÉ	Maire Laure	Directrice par intérim	Rennes	Présente en visio
LOTTI	Brigitte	Directrice adjointe	Lorient -Vannes	présente en visio
HAUTERBERT	Joël	Directeur adjoint	Angers	présent en visio
SERANDOUR	Isabelle	Directrice adjointe	Brest	présente en visio
LE ROUX	Mylène	Directrice adjointe	Nantes	présente en visio
BOSSE-PLATIERE	Isabelle	IODE	Rennes	présente en visio
ROBERT-CUENDET	Sabrina	Directrice adjointe	Le Mans	présente en visio
MEUDIC	Morgane	Gestionnaire	Rennes	Présente en visio
VISIER	Claire	ARENE	Rennes	Présente en visio
JANIN	Marc	Magistrat	Rennes	Présent en visio
LOTODE	Nicole	Gestionnaire	Angers	Présente en visio
NICOLAS	Martial	Doctorant	Nantes	Présent en visio
NEGREL	Pierre	Doctorant	Angers	Présent en visio
CADDEO	Julie	Doctorante	Nantes	excusée
LEBOIS	Audrey	Directrice laboratoire IRDPP	Nantes	excusée
LE FLOCH	Guillaume	IDPSP	Rennes	Présent en visio
ALLAIRE	Frédéric	CDMO	Nantes	Présent en visio

### **1. Approbation du procès-verbal du conseil de l'ED du 11 janvier 2021**

Les membres du conseil présents le 11 janvier 2021 approuvent le procès-verbal du conseil de l'ED à l'unanimité.

### **2. Information et avis sur la gouvernance de l'ED (direction, direction adjointe, renouvellement de certains membres du conseil)**

La composition du conseil est amenée à évoluer légèrement afin que chaque unité de recherche dispose d'un représentant. Madame CICILE-DELFOSSÉ rappelle les règles de composition du conseil en conformité avec l'arrêté de 2016. 12 enseignants-chercheurs doivent être présents au Conseil de l'Ecole Doctorale : la directrice, les directions adjointes et les représentants des unités de recherche. Les directions adjointes représentent les unités de recherche auxquelles elles appartiennent de sorte qu'un changement dans ces directions impacte les représentations des UR. Sont donc accueillis dans le conseil :

- Guillaume LE FLOC'H, Directeur du laboratoire rennais IDPSP,
- Frédéric ALLAIRE, Directeur du laboratoire nantais CDMO,
- Audrey LEBBOIS, Directrice du laboratoire nantais IRDP

Un appel à candidature concernant la direction et la direction adjointe sur le site de Rennes a été lancé par l'Université Rennes 1, établissement porteur de l'Ecole doctorale, qui s'est clos le 18 janvier 2021.

Le Conseil émet à l'unanimité un avis favorable sur la candidature de Marie-Laure CICILE-DELFOSSÉ à la direction de l'ED DSP, et un avis favorable sur la candidature de Nathalie HERVE-FOURNEREAU à la direction adjointe de l'ED DSP sur le site de Rennes.

Ces candidatures doivent ensuite être validées par les Commission Recherche de tous les établissements co-accrédités pour la direction et de tous les établissements co-accrédités sur le site de Rennes pour la direction adjointe sur ce site avant nomination par le Président de l'Université Rennes 1 et information du comité doctoral de l'Ecole des docteurs.

### **3. Information sur l'évaluation HCERES Bretagne et Pays de Loire**

La visite du comité d'experts HCERES s'est déroulée sur le site de Rennes le 10 février dernier. Marie-Laure CICILE-DELFOSSÉ remercie les membres du conseil qui se sont libérés pour cette visite. Elle souligne les échanges riches du comité avec les doctorants et la discussion constructive lors du huis-clos entre la direction et le comité d'experts. Elle présente les points forts qui ont été relevés par le comité d'évaluation : notamment la qualité du dossier d'évaluation ; la qualité de l'adossement scientifique de l'école doctorale et du potentiel d'encadrement ainsi que la qualité du projet. Quelques points à améliorer ont aussi été évoqués, notamment le manque de visibilité de l'école doctorale au regard de la logique de sites, et la durée des thèses encore trop longue. Madame CICILE-DELFOSSÉ rappelle néanmoins que les doctorants en DSP sont pour une part salariés et disposent donc de la faculté de faire leur thèse à mi-temps. Elle souligne que les doctorants disposant d'un financement dédié ont aussi de lourdes charges d'enseignement. Elle propose toutefois de rappeler aux doctorants dès le début de la thèse, les contraintes réglementaires.

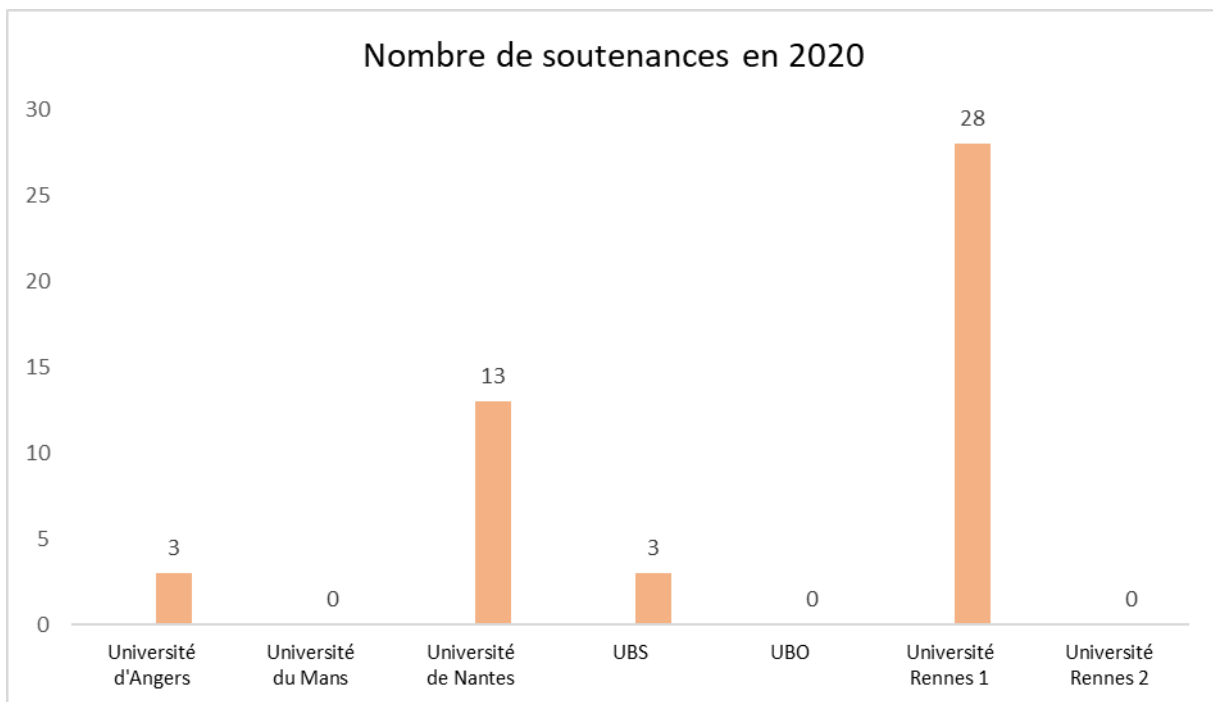
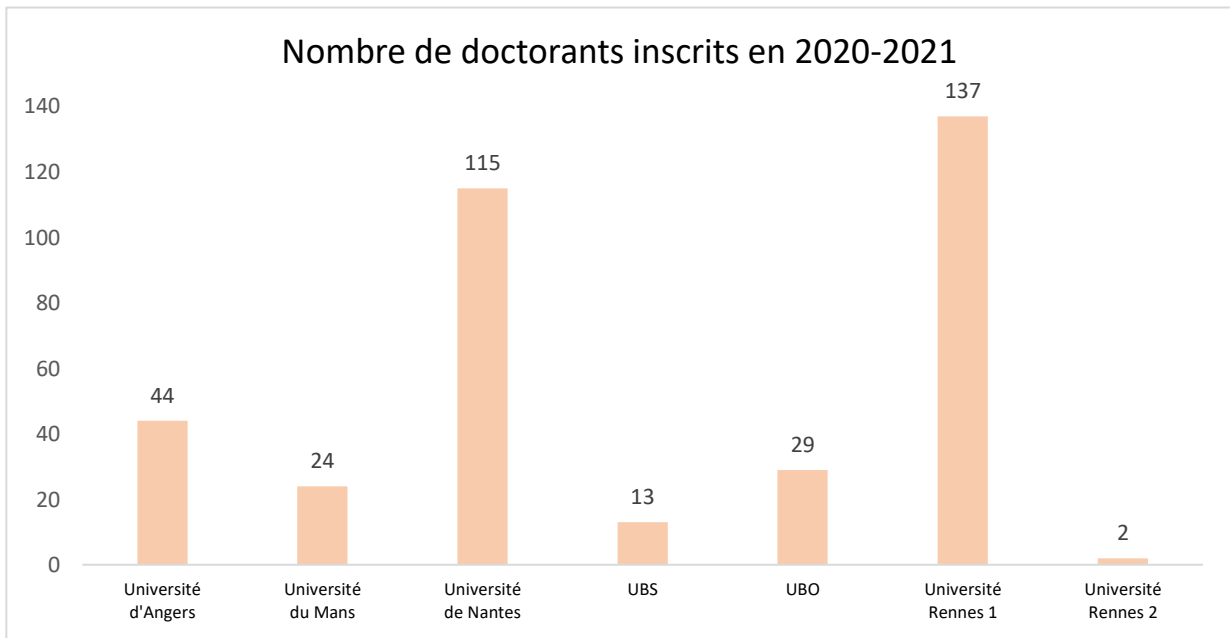
Madame BOSSE-PLATIERE évoque « l'effet pervers » que pourraient avoir sur ce point les comités de suivi individuel. Auparavant, au-delà des 4 ans de thèse, l'Ecole doctorale mettait en place un comité pour faire le point sur l'avancement de la thèse et faire un bilan avec le doctorant. Madame CICILE-DELFOSSÉ souligne que les CSI jouent justement ce rôle et qu'on a pu constater une petite diminution de la durée de thèse. Toutefois une vigilance reste de mise avec un contrôle accru

sur les inscriptions dérogatoires. Elle précise qu'elle s'est entretenue personnellement avec les doctorants qui ont sollicité cette année une réinscription en 8<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> année et suggère une procédure renforcée pour les inscriptions au-delà de la 6<sup>ème</sup> année.

Pour les Pays de Loire, l'évaluation de l'ED DSP par l'HCERES est prévue le 17 mars prochain. Madame Mylène LEROUX invite les membres du Conseil à participer à cette visite. Le panel représentatif des doctorants est en cours de constitution.

#### 4. Inscriptions 2020-2021

Année 2020-2021	Université Angers	Université du Mans	Université de Nantes	UBS	UBO	Université Rennes 1	Université Rennes 2	Total 2021	Total 2020	Total 2019	Total 2018
Nb de doctorants inscrits	44	24	115	13	29	137	2	364	389	397	405
Nb de doctorants inscrits en 1 <sup>ère</sup> année de thèse (2020-2021)	6	4	12	5	11	21	0	59	61	74	64
Nb de doctorants inscrits en 1 <sup>ère</sup> année n'ayant pas fait un M2 en Bretagne/Pays de Loire	5	4	3	3	8	9	1	33			
Nb de doctorants inscrits en D1/D2/D3	16	18	50	8	18	71	1	182	201	191	217
Nb de doctorants sous convention cotutelle internationale	2	2	6	0	3	6	0	19	22	26	n.c
Nombre de soutenances de thèse en 2020	3	0	13	3	0	28	0	47	56	31	25
Nb d'abandon en 2020	0	4	2	1	2	7	0	16	8	19	n.c
Nb de doctorants en césure en 2020-2021	3	0	0	0	2	1	0	6	4	4	n.c
Nb de titulaires de HDR actifs (Prof. et MCF HDR) :	17	4	60	6	12	63	2	164	262	222	n.c
Nb moyen de doctorants/HDR :	2,35	6	1,85	2,4	2,5	2	1	2,6	1,48	2,37	n.c
Nb de doctorants ayant un financement spécifiquement dédié au doctorat (CD, CIFRE, Bourse, ATER) :	11	6	46	5	3	44	NC	115			
Nb de thèse CIFRE	3	1	3	0	0	4	NC	11			
Nb de doctorants salariés de l'enseignement primaire ou secondaire	NC	0	3	0	0	NC	0	3			
Nb de doctorants salariés n'entrant pas dans les deux catégories précédentes.	NC	15	11	4	26	29	0	85			
Nb de doctorants étrangers	14	9	39	1	5	38	3	109			



La directrice de l'école doctorale commente les données présentées aux membres du conseil. Il est observé une baisse du nombre des inscriptions avec **364 doctorants** inscrits et réinscrits au 31 janvier 2020 (en baisse par rapport à 2020 : 389 et par rapport à 2019 : 397). Ce constat doit toutefois être tempéré par plusieurs éléments : il reste des doctorants non réinscrits à ce jour, notamment sur le site de Nantes où une quinzaine de dossiers sont en attente ; ce chiffre sera donc à réévaluer ultérieurement. Par ailleurs, on observe de manière générale sur le territoire national une baisse du nombre d'inscriptions en doctorat.

En outre ce chiffre doit être mis en regard du nombre de primo-inscrits. On peut relever **59 primo-entrants, ce qui représente 16% des inscrits**. C'est un point encourageant, qui représente la vitalité de l'école doctorale. Il doit par ailleurs être mis en regard du nombre de soutenances, **47, ce qui représente 13 % des effectifs** (contre 14,4 % en 2019, année exceptionnelle, et seulement à 7,8 % en 2018).

Une attention particulière doit être portée au nombre d'abandons qui a augmenté : 16 abandons en 2020 contre 8 en 2019 mais 19 en 2018. Cette hausse est liée notamment à la crise sanitaire traversée et

à toutes les conséquences qu'elle a engendrées. Il va donc falloir être vigilant et accompagner les doctorants, notamment les doctorants libanais qui connaissent une crise économique en parallèle.

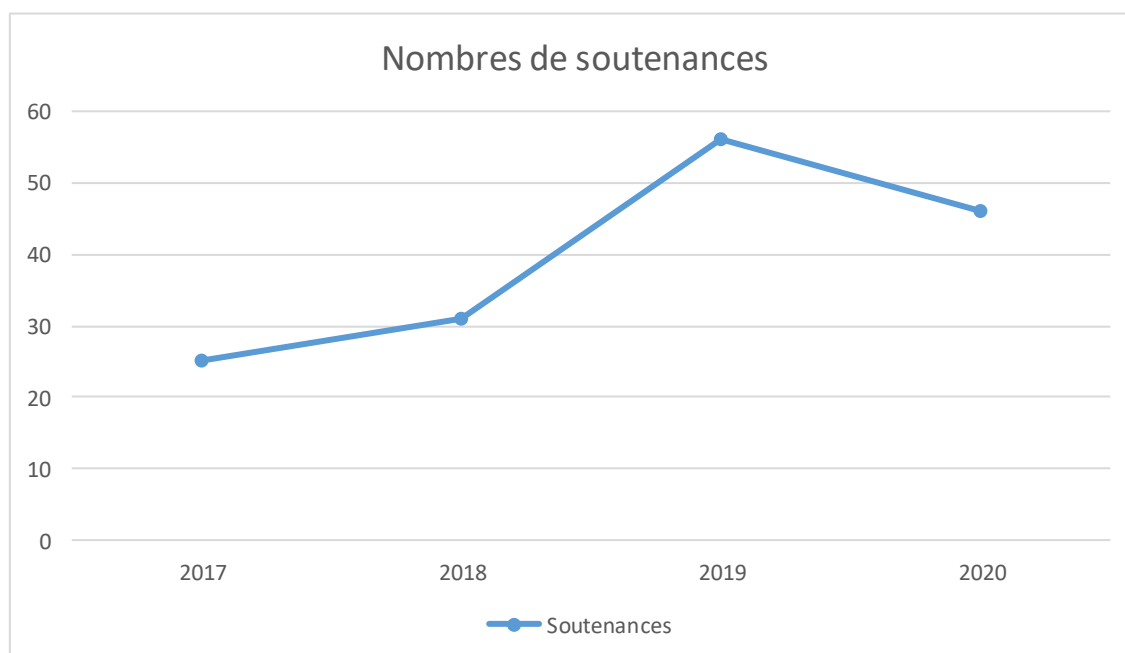
Le pourcentage de thèses bénéficiant d'un financement dédié est de 31 %, en baisse, ce qui appelle à la vigilance. Les CIFRE sont au nombre de 11. Les étudiants étrangers représentent 30 % des effectifs 5,2 % sont en cotutelle (5,6 % l'année passée). La part des doctorants salariés est de 25 %.

Enfin le taux d'encadrement est de 2,6 par HDR actif ce qui reste très satisfaisant. A cet égard, d'après le règlement intérieur de l'ED, un directeur de thèse peut assurer l'encadrement de 10 thèses au maximum. Ce chiffre semble aujourd'hui inadapté, trop élevé, et ne correspondant pas à la réalité. Il faudra le modifier.

Madame ROBERT-CUENDET souligne 4 abandons au Mans, conséquence des CSI qui ont permis de faire un bilan approfondi. Madame BOSSE-PLATIERE précise qu'il faut différencier un abandon en 1<sup>ère</sup> année d'un abandon en 6 ou 7<sup>ème</sup> année. M.HAUTEBERT s'interroge sur le chiffre nul de ce tableau pour le site d'Angers, car il a eu connaissance d'un abandon lié à l'avis défavorable d'un CSI.

Madame BOSSE-PLATIERE souligne l'attractivité de notre Ecole doctorale Bretagne-Pays de Loire, puisque 33 primo-doctorants sur 59 n'ont pas fait leur M2 dans les régions Bretagne Pays de Loire. Elle précise toutefois qu'il convient de veiller à la communication auprès des M2 du périmètre de l'ED afin d'y favoriser la poursuite des études en doctorat.

## 5. Soutenances 2020



On observe une légère baisse du nombre de soutenances pour l'année 2020 qui reste néanmoins très satisfaisant: **47 soutenances** contre 56 l'an dernier mais 35 en 2018. Le contexte sanitaire a compliqué l'organisation ; mais les soutenances ont pu se dérouler pour partie en visioconférence.

## 6. Budget

Madame CICILE-DELFOSSÉ rappelle la règle de calcul qui est à la base du financement des écoles doctorales de Bretagne Pays de Loire : 100€ sont alloués à l'école doctorale par étudiant inscrit en première année, deuxième année et troisième année de doctorat. Cette règle de calcul n'est pas favorable aux écoles doctorales de droit et science politique où les durées de thèse sont plus longues.

Pour mémoire, ci-dessous le budget adopté lors du Conseil de l'ED du 19 février 2020, mis à jour après quelques vérifications auprès de l'Ecole des docteurs et du service financier:

### **Budget 2020 adopté :**

Recettes : 37 657.21 €

- 19 100 € : dotation 2020 calculée sur les inscrits en D1+D2+D3 au 1er janvier 2019  
En fait 20 900 € (209 doctorants)
- 17 017,21 € report des budgets précédents non consommés
- 1 540,00 € aide à l'organisation des conseils versée par l'UBL. En fait 1 450 €

### **Dépenses**

Postes de dépense	Montant
Formations doctorales	12 000,00 €
Aide à la mobilité internationale des doctorants	3 000,00 €
Aide à la mobilité nationale des doctorants	2 000,00 €
Soutien aux initiatives des doctorants (colloques, associations, etc)	3 000,00 €
Master Class 2020	10 000,00 €
Conseils, réunions	2 500,00 €
Rentrées des doctorants + livrets d'accueil	2 000,00 €
Equipement, fournitures, fonctionnement	3 157,21 €
<b>TOTAL</b>	<b>37 657,21 €</b>

### **Budget 2020 réalisé :**

Budget de fonctionnement 2020 : 6 875,67 €

Montant non consommé 2020 : 15 474,33 € (20 900 + 1450 – 6875,67)

Montant non consommé années passées : 17 017,21 €

### Ventilation des dépenses :

Désignation	Montants engagés et payés
Formations doctorales	2 057,73 €
Aide à la mobilité internationale des doctorants	1 050 €
Aide à la mobilité nationale des doctorants	240 €
Soutien aux initiatives des doctorants (colloques, associations, etc)	
Master Class 2020	
Rentrées des doctorants + livrets d'accueil	
Equipement, fournitures, fonctionnement, conseils et réunions	35 27,94 €
<b>TOTAL</b>	<b>68 75,67 €</b>

Madame CICLE-DELFOSSÉ commente le budget :

- Le budget réalisé est en baisse par rapport au budget prévu, compte tenu de la situation sanitaire : formation à distance sans frais de déplacement des participants et des intervenants, colloques et séminaires annulés, impossibilité de Master Class, moins de mobilités de la part des doctorants. A noter également, que sur les 17 formations dispensées en 2020, seules 13 ont été rémunérées. Les dépenses seront donc répercutées sur l'année 2021.

Madame BOSSE-PLATIERE se demande pourquoi l'Ecole doctorale ne pourrait pas financer l'organisation des soutenances, notamment internationale. C'est un gros poste de dépenses pour les unités de recherche. Madame CICLE-DELFOSSÉ rappelle la position de l'école doctorale. Le reliquat est exceptionnel ; le budget de l'école doctorale (100 euros par doctorants) ne permet pas de participer au financement des soutenances sans impacter la formation et les animations pouvant être proposées aux doctorants. Elle précise que le bureau des affaires internationales peut apporter une aide financière.

### **Budget 2021 prévisionnel**

#### **Recettes :**

Catégorie	Totaux
Dotation 2020 calculée sur les inscrits en D1 + D2 + D3 (au 1 <sup>er</sup> janvier 2020 : 191)	19 100
Montant total des crédits non consommés sur les budgets 2017, 2018, 2019 et 2020	17 017,21 + 15 474,33 = 32 491,54
Aide à l'organisation des conseils versée par l'UBL	1 450
<b>Total général</b>	<b>53 041,54</b>



**Dépenses :**

Postes de dépense	Montant
Formations doctorales	12 000 €
Aide à la mobilité internationale des doctorants	6000 €
Aide à la mobilité nationale des doctorants	4000 €
Soutien aux initiatives des doctorants (colloques, associations, etc)	6000 €
Master Class 2020	15 000 €
Conseils, réunions	2500 €
Rentrée des doctorants + livret d'accueil	3000 €
Equipement, fournitures, fonctionnement	4541,54 €
<b>TOTAL</b>	<b>53 041,54</b>

Mme CICILE-DELFOSSÉ indique que les crédits non consommés sont reportés sur la période 2021. Elle a eu confirmation également de la dotation 2021 par un courriel en date du 1er mars 2020 de Monsieur Sylvain Collonge, de l'Ecole des Docteurs :

« *Bonjour,*  
*Nous sommes en train de collecter les derniers tableaux de validation des effectifs signés par les établissements d'inscription des doctorants.*  
*Concernant l'ED DSP nous avons désormais une vision stabilisée de ces effectifs, ce qui nous permet de vous informer que la dotation 2021 s'élèvera à 20 550 €.*  
*L'ED sera en copie de la notification officielle qui sera communiquée à l'établissement porteur (donc Rennes 1 pour vous) quand celle-ci sera prête.*  
*Bien cordialement,*  
--  
*Pour l'EdD*  
*Sylvain Collonge »*

Elle précise que la dotation réunit la dotation calculée sur l'effectif au 01/01/2020 et l'aide à l'organisation des conseils versée par l'UBL (soit  $19\ 100 + 1\ 450 = 20\ 550$ €)

Une discussion sur l'utilisation de ce budget s'engage afin de répondre à certains besoins des doctorants : écarter le cas échéant la règle suivant laquelle le montant de l'aide à la mobilité internationale ne peut être supérieur au montant alloué par le laboratoire, financer une Master Class à Vannes en 2021 dont le montant dépendra du nombre de doctorants inscrits, financer un prix de thèse ce qui sera mis en œuvre sur la région Bretagne dans le prochain contrat, apporter un soutien renforcé aux doctorants pour la publication, la traduction ...

Il est proposé d'adopter ce budget mais de le revoir à mi-parcours de l'année, compte tenu du contexte sanitaire actuel qui rend difficile les projections. Un budget rectificatif pourrait être présenté à la rentrée de septembre.

## **7. Campagne des contrats doctoraux**

La campagne des contrats doctoraux 2021 est lancée avec :

- 4,5 contrats pour le site de Rennes dont 2 affectés à l'IODE
- 1 contrat pour le site du Mans
- 2 contrats pour le site d'Angers
- 4 contrats pour le site de Nantes
- 1 contrat pour le site de l'UBO
- Pas de contrat pour l'UBS

Les sujets libres seront publiés sur la plateforme ThèseBretagneLoire avec une clôture des candidatures aux alentours de mi-juin. Par la suite, les candidatures seront classées par les unités de recherche et les auditions auront lieu début juillet.

Pour les bourses ARED, 3 dossiers ont été déposés par ARENES (deux classés A+ et un classé A) et 1 dossier par l'IODE (classé A+).

Il n'y a pas eu cette année de dossiers déposés au titre de la politique établissement ou de l'alliance EDUC.

Par ailleurs, comme chaque année, est rappelée la campagne pour un contrat doctoral Handicap ouverte aux étudiants bénéficiant d'une reconnaissance de travailleur handicapé (RQTH).

## **8. Calendrier relatif au CSI**

Pour rappel, le Comité de suivi individuel est composé de 2 membres extérieurs à l'encadrement désignés par la direction de l'école doctorale sur proposition de la direction des unités de recherche en concertation avec la direction de thèse. En application de l'arrêté de 2016, il veille au bon déroulement du cursus : les conditions de formation, les avancées de la recherche, la prévention de toute forme de conflit, de discrimination ou de harcèlement. Il ne participe pas à la direction du travail du doctorant. Il est rappelé que, pour les doctorants en première année, l'entretien avec le comité n'est pas obligatoire, mais que le doctorant doit alors produire un rapport sur l'avancement de ses travaux au vu duquel le comité émettra l'avis demandé. Il est également rappelé que, pour les doctorants dont la soutenance est prévue en 2021, l'avis du comité n'est pas requis.

Le calendrier adopté est le suivant :

- Lancement des CSI : 12 avril 2021
- Du 12 avril au 30 mai : envoi par le doctorant de son rapport d'activité aux membres du CSI
- entre le 1er mai et le 30 juin 2021 : rencontre du doctorant avec son CSI, en visioconférence si nécessaire. Les membres du CSI remplissent la fiche d'évaluation, donnent un avis sur la réinscription du doctorant et transmettent directement le dossier complet à l'unité de recherche
- le 30 juin 2021 au plus tard: les unités de recherche envoient aux gestionnaires de sites de l'ED le rapport et la fiche d'évaluation de l'ensemble des doctorants rattachés à leur laboratoire.

Le formulaire pour cette année sera envoyé aux différents sites et sera publié sur le site internet de l'ED.

Isabelle BOSSE-PLATIERE indique un possible débordement sur le début du mois de juillet pour l'IODE.

## **9. Formations**

Le catalogue des formations 2020-2021 est riche et varié avec déjà 10 formations depuis le mois de décembre : 4 en méthodologie du doctorat, une en formation disciplinaire approfondie, 4 présentant des questions d'actualité et une présentant le métier de chercheur au CNRS. En outre, les doctorants ont pu profiter d'une intervention du directeur de l'ANAD, l'association des avocats et élèves avocats docteurs en droit.

A ce jour, 5h de formation sont validées, dès lors qu'un doctorant participe effectivement au Conseil de l'Ecole doctorale. Cette décision a été votée lors du Conseil du 19 février 2020. Madame CICILE-DELFOSSÉ propose d'augmenter les heures validées pour cette participation et de les monter à 10h. Isabelle BOSSE-PLATIERE s'abstient. Le Conseil vote pour 10h00.

Madame CICILE-DELFOSSÉ propose également de valoriser l'engagement associatif en lien avec les activités et les thématiques de l'ED. Le Conseil vote 10h de formation validées dans le cadre des équivalences.

Martial NICOLAS propose des idées de formation : formations pluridisciplinaires relatives notamment à la sociologie de la recherche » ou encore formation relative à la prospective juridique et aux outils méthodologiques sur lesquels s'appuyer. Marie-Laure CICLE-DELFOSSÉ note ces idées dans le cadre de la confection du prochain catalogue de formation. Elle rappelle en revanche que le suivi de séminaires d'actualisation dans le cadre des IEJ ne peut être comptabilisé car de tels séminaires ne sont pas de niveau doctoral.

## **10. Composition des jurys de thèse**

La composition du jury de thèse est rappelée lors de ce Conseil.

- « 1. Le nombre de membres du jury est compris entre quatre et huit.  
2. Le jury est composé au moins pour moitié de membres extérieurs à l'ED et à l'établissement du doctorant.  
3. Il faut un nombre de membres de rang A (Pr. ou DR CNRS) au moins égal au nombre de membres de rang B .  
4. La composition du jury doit permettre une représentation équilibrée des femmes et des hommes. En pratique, l'Université Rennes 1 exige au moins un homme et une femme.  
5. Enfin, les rapporteurs doivent, en principe, être titulaires de l'HDR et être extérieurs à l'ED et à l'établissement du doctorant. Ils ne doivent pas être impliqués dans le travail du doctorant ».
- Un membre du CSI peut être présent dans le jury.

Une interrogation est soulevée quant à un jury où aucun membre de Rennes 1 ne serait présent alors que le doctorant est inscrit à Rennes 1 (cas par exemple des encadrants ayant bénéficié d'une mutation dans un autre établissement). Aucune règle ne l'interdit. Le conseil s'interroge toutefois sur l'adoption d'une règle propre à l'école doctorale, qui préciserait qu'au moins un membre de l'établissement délivrant le diplôme doit être présent dans le jury de soutenance. Mylène LEROUX s'interroge sur la légalité de cet ajout à des règles nationales. L'ED MathSTIC aurait introduit une telle règle. Il est proposé de se rapprocher de cette ED afin d'inclure une recommandation en ce sens à l'avenir.

## **11. Questions diverses**

M. ALLAIRE se pose la question de savoir si l'Ecole doctorale intervient dans la délivrance de l'HDR. Mme CICLE-DELFOSSÉ précise qu'en tant que directrice elle intervient au sein de la commission HDR de l'Université, commission dont elle est membre. M. ALLAIRE souligne la nécessité au niveau national et local de clarification des règles d'obtention de l'HDR dans nos disciplines.

La date du prochain Conseil n'est pas définie ; il se tiendra sur le mois de juin ou juillet selon les besoins.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil est levée à 12h40.